

COMMUNE DE ST DIDIER EN VELAY
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du vendredi 2 octobre 2020
Mairie – Salle 14

1. Vérification du quorum

Absents excusés : M. Sylvain BARRIER, M. Christian BLACHON, Mme Madeleine CHABANOLLE,
M. Jacques GARCIA, M. Bruno MOULIN
Pouvoirs : M. BARRIER à M. PAULLENARD
M. BLACHON à M. SALGADO
Mme CHABANOLLE à Mme MARCOUX
M. GARCIA à M. DUFAURE DE CITRES
M. MOULIN à M. LARGERON

2. Nomination du secrétaire de séance

Rémy PANGAUD

3. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 juillet 2020

M. Emmanuel SALGADO prend note des remarques formulés par M. Frédéric LARGERON et précise que l'enregistrement audio des prochains conseils municipaux sera mis en ligne.

Adopté à l'unanimité.

4. Lecture des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Acquisition réfrigérateur HLL N°11 Camping Municipal : Ets BERGER (190.83 €H.T.)
- Acquisition 10 tables pliantes Mairie : GED EVENT (1 350.00 €H.T.)
- Acquisition tapis protection Gymnase : DECOR DISCOUNT (1 165.00 €H.T.)
- Etat des lieux – Proposition de solutions : Aménagement du Breuil : AB2R (1 100.00 € H.T.)
- Modification de la décision N°2020-18 : Plafonds et luminaires salles de classe Ecole F. Dolto : Sarl COLLARD-TARDIEU (4 425.00 €H.T.)
- Changement chaudière gaz Vestiaires St Roch : Sarl SERHOCHIAN-BOUARD (12 962.22 €H.T.)
- Changement menuiseries fenêtres Etage Ecole F. Dolto (7 960.00 €H.T.)

Adopté à l'unanimité.

5. Approbation du Règlement Intérieur du Conseil Municipal

Le Règlement Intérieur du Conseil Municipal doit être mis en place dans les 6 mois suivant une élection. Le nouveau règlement apporte des précisions sur l'enregistrement des débats, le débat d'orientation budgétaire, les procès-verbaux présentés de façon synthétique dans un délai d'1 mois, ainsi que l'espace réservé à l'opposition sur le bulletin municipal.

Adopté à l'unanimité.

6. Augmentation temps de travail Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Ecole F. Dolto

À la suite d'un départ à la retraite remplacé par un poste à mi-temps, Agnès BESSETTE propose la modification du temps de travail d'un Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (Ecole F. Dolto) de 34 h 30 à 35 h/semaine, soit un temps complet, à compter du 1^{er} novembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

7. Tarifs 2021 Camping Municipal « La Fressange »

Mme Forté, Présidente de la Sas RATATOUILLE, délégataire de la Délégation de Service Public, propose les tarifs 2021 du Camping Municipal « La Fressange ». Ils sont présentés par M. DUFAURE DE CITRES :

- Création d'une taxe de séjour à 0.60 €TTC / personne / nuit
- Baisse globale des tarifs des emplacements et création d'un tarif 2 personnes sans véhicule à moteur.
- Baisse des tarifs Chalets basse saison
- Hausse des tarifs Chalets moyenne et haute saison et fourniture de draps et serviettes
- Baisse des tarifs tente lodges
- Hausse des tarifs résidents mobile home et création d'un tarif 2^{ème} véhicule.

Adopté à l'unanimité.

8. Subvention Association Equoranda

L'association EQUORANDA permet depuis 2009 le versement de primes aux particuliers rénovant leur façade. Martine GINET, adjointe à l'urbanisme, propose le versement d'une subvention de 3000 € à Equoranda pour répondre aux demandes en attente.

Adopté à l'unanimité.

9. Cotisation papeterie année scolaire 2020-2021 Ecoles Maternelle et Élémentaire F. Dolto

Agnès BESSETTE propose à 45 €/ élève le montant de la cotisation papeterie versées aux Coopératives Scolaires des Ecoles Maternelle et Élémentaire Françoise Dolto
Rappel : montant fixé à 43 € de 2011 à 2018 et à 45 € en 2019.

Adopté à l'unanimité.

10. Versement 2^{ème} acompte participation 2020 OGEC pour l'Ecole Jeanne d'Arc

Agnès BESSETTE propose de verser un 2^{ème} acompte de 35 000 € à l'OGEC pour la participation 2020 de la commune à l'Ecole Jeanne d'Arc. Un premier acompte de 35 000 € avait été voté le 18 juin. Le solde sera versé en fin d'année après le calcul du forfait communal.

Adopté à l'unanimité.

11. Régularisation subventions 2020 aux Associations

Bruno DUFAURE DE CITRES propose au Conseil Municipal de :

- Octroyer le complément de subvention aux associations dont le montant de régularisation dépasse 100 €(cas pour 4 associations)
- De reporter au moment de l'attribution des subventions 2021 le montant du complément de la subvention 2020 inférieur à 100 €(cas pour 6 associations)
- De ne pas demander de remboursement si la subvention 2020 versée est supérieure au montant de la subvention qui a été calculé (cas pour 7 associations)

Il propose d'attribuer les subventions complémentaires 2020 aux Associations figurant dans le tableau ci-dessous :

| <i>Association</i> | <i>Subvention complémentaire</i> |
|--------------------|----------------------------------|
| <i>Desidérail</i> | 283,40 € |
| <i>AMV</i> | 504,60 € |
| <i>BCDS</i> | 156,16 € |
| <i>Tennis</i> | 234,85 € |
| | |
| <i>Total</i> | 1 179,01 € |

Adopté à l'unanimité.

12. Demande de subvention au titre du Bonus relance Région Auvergne - Rhône-Alpes

Emmanuel SALGADO explique que par mail en date du 13 août 2020, la Région Auvergne – Rhône-Alpes a averti la commune qu'afin d'agir pour la relance économique dans ce contexte de crise sanitaire où l'activité économique a été profondément affectée, deux dispositifs de relance en direction des collectivités ont été mis au point. Ils visent à soutenir la commande publique locale dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, et apportent un soutien rapide aux opérations d'investissement : le Bonus relance (vise les opérations modestes dont le démarrage des travaux a lieu avant le 30 juin 2021 et ne dépassant pas 200 000 €H.T. de dépenses) et la nouvelle génération de Contrats Ambition Région (vise les opérations plus conséquentes). La fiche de recensement de projet devait être déposée avant le 28 août 2020.

Il a été décidé de déposer une fiche de recensement de projet pour l'aménagement du carrefour de la Mairie comprenant :

- L'aménagement d'un parking (montant 136 275 €)
- L'aménagement d'un espace vert avec le déplacement d'une croix (montant 47 725 €)
- La sécurisation du carrefour de la Mairie,
- Le ravalement des façades de la Mairie (montant 41 365 €)

Soit un total de 225 365 € Le projet est subventionnable à hauteur de 50 %.

Emmanuel SALGADO propose au Conseil Municipal de valider ce projet et de déposer une demande de subvention au titre du Bonus relance auprès de la Région Auvergne - Rhône-Alpes. Ces subventions permettraient de réaliser ce projet sans avoir recours à l'emprunt. Le projet ne comprend pas la réfection des réseaux et de la voirie (CD500), ou la réalisation d'un parvis devant la Mairie, à prévoir dans de futurs projets.

Adopté à l'unanimité.

13. Demande de subvention au titre des Amendes de Police 2020

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, la répartition entre les communes de moins de 10 000 habitants des recettes procurées par le relèvement du tarif des amendes de police relatives à la circulation routière doit être faite par les Départements au profit des communes qui souhaitent réaliser des projets susceptibles de concourir à l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routière.

Par courrier en date du 27 août 2020, la Commune a été informé que le Département de la Haute-Loire avait perçu une dotation exceptionnellement élevée de la Préfecture le 25 août 2020 et que les communes ayant des dossiers qui pouvaient être éligibles sur ce dispositif, même si le délai de cinq ans n'est pas respecté doivent déposer leur dossier avant le 11 septembre 2020.

Il a été décidé de déposer une demande pour l'aménagement d'un parking aux abords du carrefour de la Mairie comprenant :

- Les travaux de maçonnerie sur les murs existants,
- L'aménagement de surface y compris la partie sécurisation, le mobilier et les équipements,
- Création d'espaces verts.

Emmanuel SALGADO précise que l'on peut espérer une subvention de 9000 € Il propose de valider ce projet et de déposer une demande de subvention au titre des Amendes de Police 2020 auprès du Département de la Haute-Loire.

Adopté à l'unanimité.

14. Demande de subvention au titre de la vidéoprotection Région Auvergne - Rhône-Alpes

Bruno DUFAURE DE CITRES propose de déposer une demande de subvention au titre de la vidéoprotection auprès de la Région Auvergne - Rhône-Alpes. La subvention permettrait de financer le projet à hauteur de 30 à 50 %.

Le projet concerne :

- L'installation de 2 nouvelles caméras Carrefour RD 500 et Boulevard Pélissac
- La remise en état des caméras sur le site de la piscine

Les 2 caméras prévus sur la Halle y seront installées à l'issue des travaux.

Adopté à l'unanimité.

15. Demandes de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2021

Emmanuel SALGADO propose de déposer deux demandes de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2021.

Cette subvention, à hauteur de 70 000 €, viendra compléter le financement du Carrefour de la Mairie : 80 % de ce projet pourra ainsi être financé.

Adopté à l'unanimité.

16. Transfert de compétence « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) » à la Communauté de Communes « Loire-Semène »

Martine GINET invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) » à la Communauté de Communes « Loire-Semène ».

La loi ALUR donne de plein droit la compétence en matière d'élaboration de PLU aux EPCI à partir du 1^{er} janvier 2021, sauf si une minorité réunissant 25 % des communes représentant 20 % de la population s'y oppose 3 mois avant au moins.

Emmanuel SALGADO estime le transfert prématuré et l'échelon non adapté à notre commune pour traiter les questions d'urbanisme.

Le Conseil vote contre le transfert de compétence PLU-I à la Communauté de Communes Loire Semène à l'unanimité.

17. Transfert de compétence « IRVE » au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire

Le Conseil Municipal a délibéré le 27/03/2019 pour soutenir la démarche du Syndicat Départemental d'Energies pour la gestion du service public d'infrastructure de recharges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) à une échelle inter-régionale et a donné son accord de principe pour l'intégration de notre Commune dans le périmètre géographique du contrat de Délégation de Service Public.

Le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, en date du 2 mars 2020, a approuvé les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence « IRVE » par le Syndicat.

Emmanuel SALGADO propose d'approuver le transfert de la compétence « IRVE ». Une borne de recharge de véhicule électrique sera installée par le Syndicat près de la Mairie en 2021, pour un coût annuel pour la commune de 750 €

Adopté à l'unanimité.

18. Questions diverses

- Sylvie Marcoux sur la nouvelle fresque : peinture en cours
- Sylvie Marcoux sur le retour de l'éclairage public nocturne dans le centre-bourg : Effectué à la suite des feux de poubelles. Une réflexion sera engagée pour l'ensemble de la commune sur un équipement LED avec une possibilité de baisse d'intensité la nuit.
- Frédéric Largeron sur les lots à Germaine Tillon : les lots sont tous vendus.
- Frédéric Largeron sur la création de place de parking derrière la maison médicale : seule la peinture au sol a été fait en régie
- Frédéric Largeron sur les aides aux entreprises à la suite de la crise sanitaire : les versements n'ont pas encore été réalisés.
- Frédéric Largeron sur la subvention bois sur les travaux de la Halle : dossier en cours.

- Points de Bruno Dufaure de Citres sur le forum des associations, de Dominique Durrieu sur la Halle, de Agnès Bessette sur le Conseil des Ados, de Mylène Mancini sur la Semaine Bleue et Frédéric Pullenard sur Illiwap.

M. SALGADO clôt la séance à 22h10.

Monsieur le Maire
Emmanuel SALGADO